

Formation de Formateurs PAE FPS

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours (ex-PAE1)

Protection Civile de Paris

Conditions d'admission

Le stage de formation PAE FPS est ouvert à toute personne majeure, titulaire du monitorat de secourisme permettant d'enseigner le PSC1 (PICF PAEFPS ou PAE3) et du PSE2 à jour de formation continue qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Programme de la formation Arrêté du 3.09.2012

L'unité d'enseignement de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

À l'issue de la formation, et sous réserve de validation du dossier par le jury désigné par la Préfecture de Police, le candidat peut valablement encadrer des formations PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou participer à l'encadrement de formations PSE1-PSE2 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et 2), au sein d'un organisme public habilité ou ou d'une association agréée de sécurité civile.



Système d'évaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de moniteurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture de Police, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.



Remarque

Le participant à la formation PAE FPS doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

Pré-requis : afin de valider l'inscription en vue de l'examen par le jury, chaque candidat doit obligatoirement fournir la copie de son certificat de compétences PSE2, et de l'attestation de formation continue le cas échéant ; et l'attestation PIC F ou équivalence (PAE3).

Durée

▶ 36 heures de cours sur 4 jours (sous réserve de détenir les pré-requis (PICF ou PAE3) et notamment le PSE2 à jour de formation continue). Évaluation par un jury, sur dossier.

Lieu

▶ Paris 15e

Objectifs

▶ À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de la Fédération Nationale de Protection Civile, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement **PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), PSE1 ou PSE2** ; de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

Pré-requis

▶ Cf conditions d'admission

Contact

▶ formations@protectioncivile.org
▶ www.protectioncivile.org
▶ 01 43 37 01 01



PAE FPS